

AUX CANDIDATS EXEMPTES

Tous les candidats exemptés du concours sont priés de confirmer leur inscription moyennant paiement de la totalité des frais académiques du 24 novembre au 10 décembre 2021. Dépassé ce délai, ils perdront d'office leurs places.

Fait à Kinshasa, le 24 novembre 2021



M. MAMBA Sha K'wethngol

Secretary General Academic a.i.